

Image not found or type unknown



Tres urgent svp commerce tabac

Par **aurelie1806**, le **06/03/2009** à **19:01**

je vien d'acheter un tabac ou les clause suspensive d'agreement temporaire son au 15mars jai aujourd'hui ces agreement la siganture doit se faire au 31 mars mais l'agence ayant trop tarder pour le dossier tabac les douanes prevoit le stage pour l'agreemnt definitif que le 5 avril et une exploitation au 16 avril se qui fait une perte sur 10jr de 60 000 euro que peuvent nous faire sachant que l'agence saver que les agreement sont long car il faut faire des stages merci de votre reponse au plus vite